



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Effets délétères des politiques de primes dans le secteur de la santé

Question écrite n° 44446

Texte de la question

Mme Émilie Cariou appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les effets délétères des politiques de primes à destination des professionnels du soin et de l'accompagnement. Les volets 1 et 2 du Ségur de la santé sont venus revaloriser les professionnels médicaux et non médicaux. Ces revalorisations, si elles étaient essentielles, restent à la fois insuffisantes et créent des effets de bords délétères. Des iniquités de traitement subsistent encore, créant des tensions au sein des services, entre les professionnels. Elles poussent aussi à une concurrence entre les différents secteurs, publics et privés lucratifs ou non, alors que leurs offres sont souvent complémentaires sur un territoire. Elles alimentent aussi le sentiment d'injustice et de non-reconnaissance auprès des professionnels oubliés, pourtant mobilisés depuis 2020 dans une crise sanitaire qui n'en finit pas. Récemment et bien qu'en dehors du Ségur de la santé, une prime de 100 euros a été accordée aux infirmiers ayant une spécificité de réanimation. Selon ce même schéma de politiques de primes, en sera à nouveau exclue une catégorie de professionnels : les aides-soignants en réanimation médicale polyvalente. Dans les services de réanimation, les aides-soignants et les infirmiers agissent de façon complémentaire pour effectuer une prise en soins personnalisée du patient. Ensemble, ces binômes ont fait face à l'afflux de patients en réanimation pendant les vagues épidémiques successives dues à la covid-19. Face à cette injustice, les aides-soignants de réanimation devraient être éligibles, *a minima*, à une prime équivalente. Leurs qualifications et aptitudes spécifiques telles que la surveillance et la prise en charge du patient en réanimation doivent être reconnues. De surcroît, le ratio d'un aide-soignant pour quatre patients doit être abaissé à un aide-soignant pour trois patients. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande si le ministère compte prendre des mesures de revalorisation à destination de ces professionnels pour rétablir une équité de traitement, mais également des mesures systémiques pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des professionnels du soin et de l'accompagnement.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Cariou](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44446

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1134

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)